

PAROIS VITRÉES PARCS ZOOLOGIQUES

mars 2026

UNION
FRANÇAISE
DES
MIROITIERS



Dans les parcs zoologiques, les enclos vitrés sont une application courante.

Ces parois vitrées d'enclos peuvent être exposées aux sollicitations des animaux dont la force et le type d'action qu'ils peuvent exercer sur les vitrages peuvent être variables : Chocs de l'animal, chocs ou jets de pierres, etc.

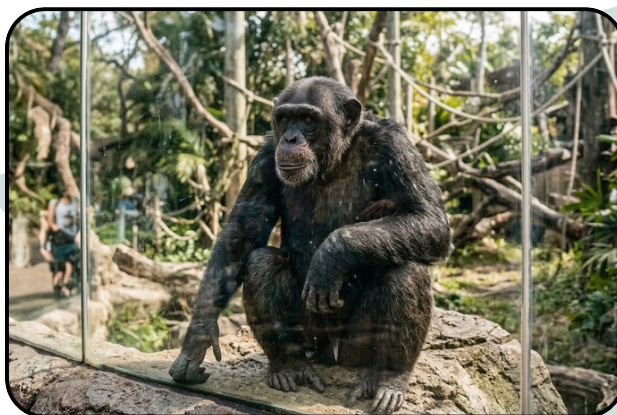
Pour que l'entreprise puisse proposer la solution la mieux adaptée, le maître d'ouvrage, assisté du maître d'œuvre, doit indiquer l'énergie du choc que peut produire l'animal en Joules :

- A laquelle doit rester intact le vitrage ;
- A laquelle le bris est admis mais la paroi doit rester en place afin d'éviter que les animaux ne s'échappent.

Dans d'autres usages de parois vitrées (garde-corps, verrières), des résistances à un choc mou compris entre 600 et 1200 J sont pratiquées.

Si d'autres actions peuvent être envisagées (chocs durs, jets de pierre), un vitrage classé selon la norme **NF EN 356** peut être proposé.

Le maître d'œuvre, en coordination avec le maître d'ouvrage, doit s'inscrire dans la démarche d'identifier les risques auxquels sont exposés les parois vitrées qu'il demande à l'entreprise, celle-ci n'étant pas compétente pour analyser des risques aussi particuliers.



De plus, les parois vitrées seront nécessairement en vitrage feuilleté classé **1B1** selon la norme **NF EN 12600**.

Par ailleurs, le maître d'ouvrage sera avisé d'envisager le risque de collisions d'oiseaux sur les parois vitrées transparentes, que l'enclos abrite des oiseaux ou non.

Des produits verriers existent pour prévenir ce risque, le professionnel du verre peut vous conseiller.

